

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

Séance du 6 avril 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 avril 2018 sous la présidence de Monsieur Hervé BAUDOIN, Maire.
Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 FÉVRIER 2018

Le compte rendu du 9 février est approuvé par 12 voix pour et 2 abstentions.

II – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE GAYOT

Mme LEPERON présente le compte de gestion de Mme le Receveur qui fait apparaître aucune dépense une recette réelle de 19 655.75 €.

Par des écritures d'ordre, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 50.17 € et celle d'investissement fait apparaître un excédent de 19 605.58 €.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2017 du lotissement Garenne Gayot.

En l'absence de M. le Maire, il adopte à l'unanimité le compte administratif 2017 qui présente les mêmes chiffres.

III – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE GAYOT

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter :

- l'excédent de fonctionnement 2017 de 50.17 € à la section de fonctionnement du budget primitif 2018.
- l'excédent d'investissement 2017 de 19 605.58 € à la section d'investissement du budget primitif 2018.

IV – BUDGET PRIMITIF 2018 DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE GAYOT

Mme LEPERON présente le projet de budget 2018. Sont prévues :

- en dépenses réelles, divers travaux pour 26 300 € HT, et 10 € en charges de gestion courante (arrondis de TVA).
- en recettes réelles, des ventes de terrains pour 19 663 € HT.

Un reversement de 13 008 € sera inscrit au budget communal au compte 276348.

Compte tenu des écritures d'ordre et des reports d'excédents 2017, la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 43 023 € et celle d'investissement à 39 934 €.

Le budget primitif 2018 du lotissement de la Garenne Gayot est approuvé à l'unanimité.

V – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA ZONE D'ACTIVITÉS

Mme LEPERON présente le compte de gestion de Mme le Receveur qui fait apparaître aucune dépense réelle et 3 617.88 € de recettes réelles.

Par des écritures d'ordre, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 611.58 € et celle d'investissement fait apparaître un excédent de 2 006.30 €.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2017 de la Zone d'Activités.

En l'absence de M. le Maire, il adopte à l'unanimité le compte administratif 2017 qui présente les mêmes chiffres.

VI – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 DE LA ZONE D'ACTIVITÉS

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter :

- ⊗ l'excédent de fonctionnement 2017 de 1 611.58 € à la section de fonctionnement du budget primitif 2018.
- l'excédent d'investissement 2017 de 2 006.30 € à la section d'investissement du budget primitif 2018.

VII – BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA ZONE D'ACTIVITÉS

Mme LEPERON présente le projet de budget 2018. Il est prévu en recettes réelles 896 € provenant d'une vente de terrain. Un reversement de 2 006 € sera inscrit au budget communal au compte 276348.

Compte tenu des écritures d'ordre et des reports d'excédents 2017, la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 1 602 €, et celle d'investissement s'équilibre à 2 911 €.

Le budget primitif 2018 de la Zone d'Activités est approuvé à l'unanimité.

VIII – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

Mme LEPERON présente le compte de gestion de M. le Receveur.

⊗ En section de fonctionnement : une dépense de 780 025.19 € pour une recette de 1 015 758.89 €, soit un excédent de 235 733.70 €. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 55 199.04 €, le résultat de clôture de la section laisse apparaître un excédent de 290 932.14 €.

⊗ En section d'investissement : une dépense de 253 243.49 € pour une recette de 305 944.76 € soit un excédent de 52 701.27 €. Compte tenu du déficit antérieur reporté de 104 236.27 €, le résultat de clôture de la section fin 2017 laisse apparaître un déficit de 51 535.00 €.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2017 qui présentent les mêmes montants.

IX – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de virer 114 400 € à la section d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement et le déficit des restes à réaliser 2017. L'excédent de fonctionnement reporté en 2018 est de 176 532.74 €.

X – SUBVENTIONS 2018

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale des pompiers : 779 €,
- Centre social rural de Jaligny-Neuilly : 3 580 €,
- Comité des fêtes : 2 300 €,
- Coup de Pouce : 1 306 €.

Mme DE CHACATON n'a pas pris part au vote pour l'attribution de la subvention au Coup de Pouce, étant Présidente de cette association.

XI – TAUX DES TAXES LOCALES 2018

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux 2017, soit 11.54 % pour la taxe d'habitation, 13.61 % pour la taxe foncière bâtie et 28.98 % sur le foncier non bâti. Ces taux sont inchangés depuis 2014.

XII – BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Mme LEPERON présente le projet de budget 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 122 588 € à la section de fonctionnement et à 1 007 334 € en section d'investissement.

Sous réserve d'acceptation des subventions demandées, les investissements suivants devraient être réalisés :

- la restructuration complète de la cantine scolaire qui constitue le principal poste de dépenses d'investissement,
- l'aménagement de l'entrée de bourg sur la RD 105, route de Gouise,
- des travaux de voirie,
- la fin des travaux de rénovation intérieure de la salle Gabrielle d'Estrées et l'acquisition de matériel de cuisine,
- le changement de fenêtres aux écoles et la rénovation du parquet de l'accueil,
- la fin de réalisation des travaux liés à l'accessibilité prévus dans le cadre de l'Ad'AP,

- l'acquisition de matériel informatique, d'extincteurs, d'illuminations, de buts de football, de panneaux de signalisation...,
- la réalisation d'un plan de la commune.

Le budget primitif 2018 de la commune est approuvé à l'unanimité.

XIII – RAPPORT DE LA CLECT

Le Conseil municipal, à 12 voix pour et 2 abstentions, approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées adopté lors de sa réunion du 26 janvier 2018 dans le cadre du transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grands passages situées sur la commune de Moulins et du transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune d'Yzeure, à Moulins Communauté.

XIV – ÉVOLUTION DES STATUTS DE MOULINS COMMUNAUTÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur l'évolution des statuts de Moulins Communauté en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire sous le libellé : « Pays d'art et d'histoire ».

XV – AVENANT CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Compte tenu du manque de clarté et du caractère ambigu de l'article 5^{ème} de la convention de mise à disposition, concernant les frais de mission et de déplacement, des informations complémentaires seront demandées au Centre de Gestion afin d'éclaircir ce point. La proposition de signature de l'avenant N°2 de la convention de mise à disposition sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

XVI – CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DU CCAB – 2^{ÈME} TRANCHE

Le Conseil municipal émet un avis favorable au lancement de la consultation des entreprises en procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'entrée de bourg route de Gouise (RD 105).

XVII – PROJET D'INSTALLATION DE BORNES WIFI

Dans le cadre du développement Wifi public dans le département, le programme Wif@llier accompagne les collectivités locales qui le souhaitent dans la mise en place d'équipements Wifi publics gratuits pour améliorer l'accessibilité numérique.

Une subvention départementale à hauteur de 80% des dépenses pour un montant maximal de 600 € HT pourra être apportée pour la mise en place de 2 bornes d'accès Wifi reliées par un câble à une box Internet existante.

M. le Maire propose que l'une de ces bornes soit reliée à la box de la mairie pour couvrir le jardin de la Sologne et une partie de la place de la Mairie, et l'autre à celle de l'école maternelle pour couvrir le Champ de Foire et éventuellement la salle Henri Baron. L'abonnement internet resterait à la charge de la commune auquel il conviendrait d'ajouter le versement de 3 € par mois et par borne au fournisseur d'accès.

XVIII – DEMANDES DE GRATUITÉ DE LA SALLE HENRI BARON

Le Conseil municipal, par 8 voix pour et 6 abstentions, accorde la gratuité de la salle Henri Baron à l'ASN foot pour l'organisation d'un dîner dansant le 7 juillet 2018 à l'occasion du 85^e anniversaire du club.

Le Conseil municipal, par 7 voix pour et 7 abstentions, accorde la gratuité de la salle Henri Baron à l'ASN pétanque pour l'organisation d'un repas le 4 juin 2018 à l'occasion du concours 55 ans et +.

XIX – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA SALLE HENRI BARON

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la modification de l'article 1 du règlement intérieur des salles Henri Baron.

XX – CONVENTION AVEC LE RAM

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention de mise à disposition par la commune d'un local et de ses équipements au Relais d'Assistants Maternels, et autorise M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

Restructuration de la cantine

M. le Maire indique que le diagnostic avant travaux réalisé par un bureau de contrôle a révélé une absence d'amiante et de plomb dans les locaux actuels de la cantine scolaire. Il ajoute que les plans et le projet de dossier de consultation doivent être réalisés par l'architecte pour pouvoir autoriser le lancement de la consultation des entreprises lors de la prochaine séance.

RAM

M. GONNOT informe que Marie-Josèphe RIVET, animatrice du RAM, a été recrutée par le Conseil départemental. Compte tenu du préavis d'un mois à respecter, elle quittera ses fonctions au RAM semaine 17.

Porte de la salle Henri Baron

Mme MARTIN demande si la porte de la salle Henri Baron qui avait des problèmes de fermeture a été réparée. M. le Maire lui répond que la réparation a été effectuée par l'entreprise DUTOUR.

Toilettes publiques

Mme CLAYEUX propose que la menuiserie et l'intérieur des toilettes publiques situées place de la Mairie soient repeints. Cela sera étudié lors d'une prochaine par la commission des travaux.

Compte-rendu de la réunion du SDE 03

M. PRONCHERY dresse un rapide compte-rendu de la réunion du comité syndical du SDE 03 à laquelle il a participé le 6 avril. Il annonce notamment que :

- les communautés d'agglomération prennent la compétence de l'éclairage public des zones industrielles,
- un nouvel appel d'offre sera lancé pour la fourniture d'électricité en tarification C5, actuellement confiée à Total Énergie Gaz,
- les plans de réseaux aériens départementaux seront terminés en 2019,
- certaines bornes de recharge rapides des véhicules électriques connaissent des dysfonctionnements, mais cela ne concerne pas notre commune.

Travaux en cours

M. PRONCHERY informe qu'en vue des futurs travaux d'aménagement de la route de Gouise, un enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication situés face au parking du stade Hubert Turaud est nécessaire. Ces travaux sont en cours. Il ajoute que 2 pompes de relevage des eaux usées et pluviales seront installées et raccordées au lotissement Garenne Gayot. Enfin, il annonce que les plantations printanières viennent d'être réalisées par l'équipe technique.

Virage à la station d'épuration

M. GILLES signale que les bus scolaires qui prennent le virage en provenance de la RD 989 pour tourner sur la RD 296 montent régulièrement sur le trottoir dégradant ainsi le béton désactivé dont il est revêtu. M. le Maire lui indique qu'il a déjà évoqué ce problème avec le responsable du service transport du Conseil départemental, et ce dernier a fait un rappel aux conducteurs de bus scolaires afin qu'ils élargissent leur giration sans dégrader ni le trottoir ni les plantations entourant le chemin piétonnier mis en place sur la RD 296.

Boîte à livre

Mme DE CHACATON et Mme GUITTON relaient la demande d'administrés qui souhaiteraient qu'une boîte à livres soit installée afin de permettre aux lecteurs d'emprunter librement des ouvrages et d'en déposer de nouveaux. Cette question ayant déjà été évoquée lors d'un précédent conseil municipal, il est proposé de la mettre en place sous l'arche située place de l'Église, devant la salle des Fauvettes. La commission communication approfondira cette réflexion lors d'une prochaine réunion.

Compostage

Mme DE CHACATON indique qu'à l'occasion de la semaine du compost, l'accueil périscolaire a sensibilisé petits et grands au compostage sous forme de jeux et animation le mardi 27 mars 2018. Elle constate également qu'un bon effort a été fait par les usagers du cimetière pour remplir le composteur à bon escient.

Compte-rendu du Conseil communautaire

Mme DE CHACATON fait le bilan du Conseil communautaire du 5 avril 2018, où le budget 2018 de Moulins Communauté a été voté. Elle présente les principaux investissements qui seront réalisés cette année : études opérationnelles pour franchissement du 2^e pont sur l'Allier, restauration de l'hippodrome, aménagement des berges de l'Allier et ouverture du pont de fer aux piétons et cyclistes, création d'un skate park, agrandissement de la salle de la raquette, travaux à l'Ovive, acquisition de nouveaux vélos électriques en libre service...

Commémoration du centenaire de la Grande Guerre

M. GONNOT informe qu'une nouvelle réunion publique de préparation de la cérémonie commémorative du centième anniversaire de la fin de la Grande Guerre 1914-1918 aura lieu le jeudi 3 mai 2018, à la mairie. Toutes les personnes qui souhaiteraient y participer sont les bienvenues.

Maisons fleuries

M. le Maire annonce que la remise de prix des maisons fleuries de la commune aura lieu le jeudi 26 avril 2018 à 18h45, à la salle Henri Baron.

Le 13 avril 2018

Le Maire,
Hervé BAUDOIN

